



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Date de la séance : 14 septembre 2026
Date de la convocation : 07 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26 Absents : 1 Pouvoirs : 1
Date d'affichage : 18 septembre 2026

Le 14 septembre deux mil vingt-six, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Lionel ROBERT, Maire

Étaient présents : M. Lionel ROBERT, Maire, M. Henri DOMBROWSKI, Mme Sylvie GASCHARD, M. Dominique QUÉRO, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Laurent NICOLAS, Mme Michelle LE DOUGET, M. Louis CADIC, M. Christian LE TENNIER, M. Yannick LEVEQUE, Mme Corinne CONAN, Mme Valérie LE MOIGNIC, M. Philippe LE CORNEC, M. Erwan ROYER, Mme Gwénaëlle AMIAUX, , Mme Angélique PUTOIS, Mme Stéphanie GUIDARD, Mme Lydie LE BRAS, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Frédéric QUILLERÉ, M. Jean-Michel GLON, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET, Mme Emmanuelle BÉGASSE, Mme Jennifer LE GOUGE, M. Guillaume DUVAL.

Absents excusés : M. Jean-François LE BOUQUIN

Pouvoir : M. Jean-François LE BOUQUIN donne pouvoir à Mme Lydie LE BRAS

Monsieur Philippe LE CORNEC est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2026 20269-09-02

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

N'ayant eu aucune observation suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 pour avis, le maire propose alors de l'approuver.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 voix
Contre : /
Ont voté contre : /
Abstentions : /
Se sont abstenus : /

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Secrétaire

Fait à Noyal-Pontivy
Les jours, mois et an
Que depuis indiqué
Le Maire